

R E P U B L I Q U E A L G E R I E N N E  
D E M O C R A T I Q U E E T P O P U L A I R E

**MINISTERE DE LA DEFENSE  
NATIONALE**

**DEPARTEMENT TRANSMISSIONS  
ET MOYENS TECHNIQUES**

### **Mise en demeure N°01**

Conformément aux dispositions de l'article 149 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015 modifié et complété portant réglementation des marchés publics et conformément à l'article N°15 du contrat N°E16/2016 et son avenant N°01.

Une mise en demeure N°01 est émise à l'encontre de la société « Kongsberg Defense & Aerospace / Norvège », sise à Kirkegardsveien 45 NO-3601 Kongsberg Norvège, pour non respect des obligations contractuelles, dans un délai de trente (30) jours à compter de la parution de la mise en demeure N°01 dans le Site Officiel du Ministère de la Défense Nationale « [HTTP://WWW.MDN.DZ](http://WWW.MDN.DZ) » ainsi que l'un des quotidiens nationaux et dans le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP).

Passé ce délai, des mesures coercitives seront appliquées à l'encontre de la société, conformément à la réglementation en vigueur.